



## **DOSSIER de CANDIDATURE**

### **Nous faisons le lien entre l'entreprise et la cité**

Créée en mai 2002, la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité développe des passerelles entre les filiales du Groupe et le monde associatif.

Elle mobilise la richesse humaine du groupe VINCI (2 500 entreprises, 142 000 salariés dans 80 pays) pour encourager les initiatives citoyennes et les projets en faveur de l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté.

Les demandes de financement peuvent nous être transmises soit par un salarié de VINCI, soit directement par le porteur de projet.

### **Nous soutenons des initiatives qui luttent contre les exclusions**

Parce qu'il nous semble nécessaire de participer à une plus grande cohésion sociale, nous soutenons des projets citoyens et solidaires qui développent du lien social dans les quartiers sensibles.

Notre engagement est également basé sur la conviction que le travail est un vecteur d'insertion essentiel pour les personnes en difficulté. Nous apportons donc aussi un soutien financier à des associations ou des entreprises porteuses de projets d'insertion professionnelle.

Enfin, nous proposons un soutien humain à des personnes en situation d'exclusion, suivies par des associations, qui ont besoin de s'appuyer sur les compétences de salariés de VINCI pour se lancer ou se relancer dans une vie professionnelle.

## **Nous impliquons les salariés de VINCI**

La Fondation VINCI pour la Cité inscrit son soutien financier dans la durée grâce à un parrainage local avec un salarié du Groupe. Nous ne finançons un projet que si nous pouvons développer de réels échanges avec son porteur. Ainsi, chaque projet soutenu est accompagné par un parrain qui lui apporte ses compétences.

Une équipe permanente réduite est en charge de l'accueil, de l'étude, et du suivi des projets en relation avec les salariés de VINCI.

Le parrain est associé à l'étude du projet lors de sa phase d'instruction sur le lieu de l'activité, afin d'envisager les possibilités de partenariat. En cas de financement, ce parrain suivra l'évolution du projet et mettra en place les partenariats prévus.

L'attribution des financements est décidée par le Comité de sélection de la Fondation, issu en partie du Conseil d'administration de la Fondation, présidé par Xavier Huillard, Directeur général de VINCI.

## **Pouvons-nous vous aider ?**

Vous êtes porteur d'un projet citoyen ou favorisant l'insertion professionnelle ?

La Fondation VINCI pour la Cité vous ouvre un réseau de compétences et peut vous aider financièrement selon ses critères de sélection :

- La nature des projets : nous privilégions les initiatives qui favorisent l'insertion professionnelle de personnes en situation d'exclusion, ou celles qui développent du lien social dans les quartiers sensibles. Nous n'intervenons pas dans les champs de l'humanitaire, ni de la santé.

- La localisation : nous aidons les projets qui se réalisent dans les zones urbaines, ou ceux qui sont destinés à un public citoyen, en France et dans les autres pays où VINCI est présent.

- La structure juridique : nous soutenons des associations ou des entreprises d'insertion qui développent un projet ayant un réel caractère d'utilité sociale. Le fait qu'une entreprise soit portée par un créateur en difficulté ne suffit pas. La structure doit avoir, dans son objet, une dimension solidaire. Les associations doivent avoir un caractère apolitique et être non confessionnelle. Nous ne finançons ni collectivités locales, ni établissements publics.

- Le caractère durable : nous aidons des initiatives qui s'inscrivent dans la durée, qui pérennisent des emplois ou une activité. Nous ne soutenons pas de projets ponctuels, de festivals ou d'événements.

- L'implication du Groupe : en mettant en relation les porteurs de projet avec des salariés du Groupe, nous souhaitons apporter plus qu'un financement. De ce fait, nous soutenons uniquement les projets susceptibles de mobiliser les salariés de VINCI pour des apports en compétences, des conseils, des mises en relation, des débouchés en termes d'emploi ou de marchés...

**Les aides de la Fondation sont réservées de préférence à des dépenses d'investissement et sont étudiées en fonction des justificatifs fournis. Leur montant moyen est de 16 000 €.**  
**Le budget annuel d'intervention est de 2 millions d'euros.**

## **Vous avez un projet**

Envoyez-nous votre dossier de candidature complet (éléments précisés ci-dessous) :  
par courrier : 1 cours Ferdinand de Lesseps – 92851 Rueil-Malmaison Cedex – France

### **ÉLÉMENTS DE PRÉSENTATION D'UN PROJET :**

Limitez la présentation de votre projet à une quinzaine de pages.

N'hésitez pas à nous faire part des atouts qui s'attachent selon vous au projet, mais aussi de vos doutes, des difficultés rencontrées, etc... De notre côté, nous nous engageons à tenir ces éléments confidentiels.

Après avoir reçu votre dossier, nous vous enverrons un accusé de réception dans les 15 jours. Si votre projet répond à nos critères, nous prendrons rendez-vous pour vous rencontrer. Le cas échéant, nous vous enverrons un courrier de refus.

### **1 – Le projet et son porteur**

- Présentation de la structure : historique, activités, équipe permanente/salariés en insertion.  
*La structure soumettant la demande doit répondre à nos critères de sélection : localisation urbaine, durabilité, aide à l'insertion professionnelle, lutte contre les exclusions, lien social dans les quartiers.*

- Présentation détaillée du projet : origine, localisation, besoin auquel il répond, moyens mis en œuvre, partenaires éventuels, état d'avancement... Joindre un calendrier de réalisation.

### **2 – Le parrainage envisagé avec un salarié de VINCI**

Le parrainage dépend des besoins de votre structure ainsi que des compétences et disponibilités du salarié VINCI : apports en compétence, conseils techniques, mises en relation, débouchés commerciaux ou sorties emploi...

Vos souhaits en termes de parrainage doivent donc impérativement être précisés.

### **3 – Éléments administratifs à joindre**

- Associations :  
Copie des statuts, déclaration au Journal Officiel, composition précise du Conseil d'administration, dernier rapport d'activité.

- Entreprises :  
Copie des statuts, déclaration au Journal Officiel, dernier rapport d'activité, extrait de KBIS.

### **4 – Éléments financiers à joindre**

- Structure :  
Bilans et comptes de résultat des deux années antérieures, budget prévisionnel de fonctionnement de l'année en cours, plan de trésorerie.

- Projet :  
Plan de financement des investissements propres au projet, en précisant :

- les cofinancements publics et privés envisagés/acquis,
- le montant demandé à la Fondation VINCI et l'utilisation prévue (joindre les devis).

### **5 – Fiche de synthèse**

Remplir la fiche jointe en page 4.

## FICHE DE SYNTHÈSE

*À compléter pour toute demande de financement à la Fondation VINCI*

INTITULÉ DU PROJET :

.....

---

PORTEUR :

Nom de la structure : .....

Statut juridique : .....

Adresse du siège social : .....

.....

Représentée par M. - Mme - Mlle : .....

Fonction dans la structure : .....

Tél : ..... E-mail : .....

---

PRÉSENTATION ET LOCALISATION DU PROJET :

.....

.....

.....

.....

---

MONTANT ET UTILISATION DE L'AIDE DEMANDEE :

.....

.....

---

NATURE DU PARRAINAGE SOUHAITÉ AVEC UN SALARIÉ DE VINCI :

.....

Merci de nous préciser comment vous avez connu la Fondation d'entreprise VINCI pour la Cité :

.....

# Procédure de sélection des projets

## ***Première étape : Une première sélection sur dossier***

Les demandes de financement peuvent nous être transmises soit par un salarié de VINCI, soit directement par le porteur de projet. Nous réalisons un premier tri des dossiers en fonction de nos critères de sélection. Si besoin, nous demandons des informations ou des pièces complémentaires.

## ***Deuxième étape : La recherche du parrain***

Si le projet semble correspondre à nos critères, nous recherchons un collaborateur au sein du Groupe afin d'établir un parrainage local entre le porteur de projet et VINCI. S'il le souhaite, le parrain participe à l'étude du projet et nous accompagne dès la phase d'instruction.

## ***Troisième étape : La rencontre du porteur de projet***

Le permanent de la Fondation en charge du dossier et le parrain rencontrent le porteur de projet sur le lieu de l'activité. Ce premier rendez-vous permet d'évaluer la viabilité du projet et d'imaginer les échanges possibles avec le parrain.

## ***Quatrième étape : la présentation au Comité de sélection***

Une synthèse du projet, intégrant le rôle du parrain, est présentée au Comité de sélection. Celui-ci se réunit cinq fois par an afin de décider de l'attribution des financements. Une trentaine de projets sont examinée à chaque séance. 90% des projets présentés sont acceptés, certains sous conditions ou assortis de conseils.

## ***Cinquième étape : la mise en place des partenariats***

Si le financement est accordé, une convention de partenariat est signée entre le représentant de la structure aidée, le parrain et la Fondation. La convention précise l'aide financière apportée et le parrainage prévu. L'équipe permanente de la Fondation suit l'évolution de cette collaboration dont elle réalise une évaluation régulière.

## **Composition du Comité de sélection**

### **- Des salariés du Groupe :**

- Sophie Bonnaure, directrice des ressources humaines de GTM Bâtiment (VINCI Construction France)
- Jean-Pascal Dusart, directeur des ressources humaines de Sicra (VINCI Construction France)
- Catherine Giner, directrice du Développement sociétal (VINCI)
- Sylvie Lloret, responsable des ressources humaines chez EMCC (VINCI Construction France)
- Hervé Malcorpi, responsable commercial chez Citéos (VINCI Energies)
- Pierre Monluq, directeur d'agences d'Eurovia
- Bruno Peter, responsable de travaux chez SDEL Applimatic (VINCI Energies)
- Laurent Querelle, directeur du département réhabilitation chez Bateg (VINCI Construction France)
- Alexis Santiago, responsable des ressources humaines de VINCI Concessions
- Yves Weyts, directeur du développement durable, des synergies et de la communication de CFE (VINCI Construction)

### **- Des personnalités qualifiées du Conseil d'administration de la Fondation, membres de réseaux associatifs :**

- Nathalie Hanet, secrétaire générale du COORACE (Coordination des organismes d'aide aux chômeurs par l'emploi)
- Eric Pliez, directeur général de l'association Aurore et membre actif de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale)

### **- L'équipe permanente de la Fondation**